



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 25351

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'amélioration de la prise en charge des enfants traumatisés crâniens. Il apparaît que les structures d'accueil IME ne sont pas compétentes et que le nombre de places adaptées en SESSAD est dérisoire. Seule, la création d'un service spécifique efficace à l'hôpital national de Saint-Maurice en Ile-de-France a été, à ce jour, réalisée. Afin d'améliorer cette situation, il lui demande de confier à l'inspection générale de l'aide sociale une mission pour effectuer une enquête du même type que celle réalisée pour les adultes en 1996, et de faire dégager, dès l'année 2004, les crédits nécessaires à la création de 5 à 6 centres de ressources pour enfants traumatisés crâniens.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25351

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7404

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)